

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

Édité par la F.T.I.L.A.C-C.F.D.T

MENSUEL

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS" et "FTILAC-PLUS"

N° 66

Infos sur Minitel:
3614-ASPA*CFDT

Déc 88

EDITO

REPRENONS L'INITIATIVE PARTOUT POUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LA MAITRISE DES HORAIRES

Contrairement aux idées reçues, les salariés français travaillent trop. Ainsi en 1987, sur une semaine de mars :

- 2.180.000 salariés ont travaillé selon leur horaire habituel entre 40 et 44 heures.
- 1.370.000 ont travaillé selon leur horaire habituel 45 heures et plus.
- 1.720.000 salariés ont travaillé effectuant, selon un horaire occasionnel plus de 40 heures.

Au total c'est près d'un tiers des salariés qui ont effectué des horaires supérieurs à la durée légale.

Pendant ce temps là, d'autres cherchent du travail. Ce sont 2.500.000 chômeurs, les milliers de licenciés économiques mensuels qui sont considérés par le patronat comme un mal nécessaire; ce sont enfin les jeunes qui sortent du système scolaire dans les plus mauvaises conditions et qui ont un avenir à base de précarité et d'ANPE.

Le patronat continue à imposer les horaires dans l'entreprise sans tenir compte des contraintes physiques, nerveuses, sociales et familiales, ni bien sûr des aspirations et souhaits des salariés. La logique patronale c'est que les salariés doivent s'adapter en fonction de l'entreprise sans possibilité de faire valoir leurs besoins propres.

La CFDT affirme que les salariés doivent pouvoir maîtriser leurs conditions de travail pour vivre mieux et travailler moins.

C'est le sens que nous donnons aux négociations qui se sont ouvertes avec le CNPF en octobre dernier. Ces négociations interprofessionnelles portent sur un accord d'orientation et non de contenu, celui-ci étant du ressort des branches.

L'enjeu de cette négociation difficile : la reconnaissance par le CNPF pour tout aménagement du temps de travail, de contreparties favorisant à la fois l'emploi, la prise en compte des aspirations des salariés et la recherche d'une meilleure efficacité

pour les entreprises.

Pour ce faire, la CFDT avance deux grandes revendications indissociables :

- toute réorganisation du temps de travail, tout changement d'horaire qui entraîne des contraintes nouvelles pour les salariés, doit amener des contreparties pour ceux-ci. Ces contreparties peuvent être selon les réalités, soit une réduction du temps de travail effectif, soit un temps de formation utilisé sur le temps de travail, soit une consolidation des contrats de travail fragiles.

- tout ce qui concerne le temps de travail, son organisation, les horaires, doit être négocié avec les organisations syndicales et ce à double niveau : d'abord dans chaque branche professionnelle afin d'établir des orientations et des règles collectives, puis au niveau de chaque entreprise pour mettre en application concrètement les dispositions précédentes.

La négociation se situe en ce moment au plan interprofessionnel. En cas d'accord nous aurons à faire des propositions pour que dans nos branches, la réduction du Temps de Travail et la maîtrise de nos horaires soient une réalité. Dès maintenant, la Fédération invite les sections d'entreprises, les syndicats à réfléchir, à débattre.

Dans le cadre des orientations de la CFDT votées par le 41 ème Congrès Confédéral de Strasbourg, il nous appartient de définir avec les salariés les voies et les moyens pour améliorer les conditions de vie sur le lieu de travail.

Michel MORTELETTE

Spécial
STRASBOURG

41 CONGRES

cfdt



22/26 Novembre 1988

Dans ce numéro : encart de quatre pages sur le 41 ème Congrès.

La rédaction

Actualités

SOMMAIRE

Communiqué	2
Nouveau bulletin de paie	2
2 jours sur la Syndicalisation	2
Karlsruhe, une première étape	3
Société anonyme Européenne	4
41 ème Congrès : Statuts	4
Écrit : Salaires	5
La fédération au ministère du Travail	5
Accord nouvelles techniques au groupe "L'expansion"	5
Labeur	6
Union de Reims, la déontologie bafouée	6
Recettes publicitaires	6
Intervention du Secrétaire Général Jean Kaspar	7
Election de la Commission Exécutive	7
Edmond Maire : Une aube nouvelle	8
Adhésion à la CISL	8
Quand la vitalité l'emporte sur les doutes	9
Nicole Notat :	
Mutations sous garanties	10
Adaptation du syndicalisme	10
J'ai du mal à m'étendre	11
Humeur	11
Dix raisons...	12
Musée du Louvre	13
UNIREG, le brouillard se dissipe	13
U.M.C. négociations salaires	13
Concertation	14
TDF 49 % du capital à France-Télécoms	14
Exploitation Cinéma	14
Un service pour les artistes	15
Courrier des lecteurs	
Tribune libre	16

TDF Sud-Ouest : 2 jours sur la syndicalisation

Lalinde (Dordogne) 26 et 27 novembre :

Une trentaine soit le tiers des adhérents CFDT de la section TDF-Sud Ouest sont réunis.

Un thème central, la syndicalisation. La place de l'adhérent, l'information régulière et spécifique à laquelle il a droit, la communication de la CFDT avec les jeunes (nouvellement recrutés), la défense et la représentation de toutes les catégories de salariés, le renouvellement des militants, la formation syndicale, la pratique des assemblées générales, des réunions, une réflexion sur le phénomène des coordinations, la demande de recevoir plus de tracts qui mettent en valeur les acquis, les résultats obtenus par l'action du syndicat, la difficulté parfois pour les cadres d'exercer à la fois des responsabilités syndicales et professionnelles (hiérarchie).

Une initiative de la section syndicale appréciée par les adhérents qui ont participé. De quoi donner des idées à d'autres.

Et en plus Lalinde... en Dordogne... c'est beau !

Michel CHAPEAU

Déclaration de Jean-Marie SPAETH
Secrétaire National de la CFDT

Financement de la Sécurité Sociale

La CFDT approuve la reconduction du prélèvement de 0,4 % sur les revenus payant l'IRPP et destiné à la branche vieillesse du régime général.

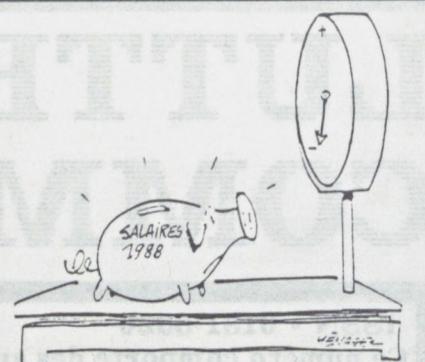
Par contre, en décidant l'augmentation d'un point de la cotisation vieillesse, le gouvernement, une fois de plus, fait payer aux salariés l'essentiel des besoins de financement de la sécurité sociale.

En proposant une concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement répond à une demande de la CFDT qui souhaite que ces discussions s'engagent le plus rapidement possible.

La CFDT invite ses militants à se

rendre en délégations auprès des préfets et à faire signer par les salariés une lettre-pétition au Premier Ministre pour protester contre l'augmentation de la cotisation vieillesse et demander l'instauration d'une contribution sociale sur tous les revenus. Cette base de financement serait plus équitable. De plus, elle permettrait de couvrir progressivement le coût des avantages sociaux et familiaux, avantages non liés à la carrière professionnelle, et qui représentent plus de 20 % des dépenses des Régimes de retraite.

Paris, le 30 novembre 1988



ATTENTION

Nouveau bulletin de paie

Le décret n° 88-889 du 22 août 1988 stipule qu'à partir du 1er Janvier 1989, le bulletin de paie devra comporter les mentions obligatoires suivantes :

- Intitulé de la convention collective de branche applicable au salarié (s'il y a lieu),

- position du salarié dans la classification conventionnelle (coefficient hiérarchique),

- indication des heures de travail majorées pour toute autre cause que les heures supplémentaires qui y figuraient déjà,

- nature et montant des cotisations patronales de sécurité sociale d'origine législative ou conventionnelles assises sur la rémunération brute,

- nature et montant des sommes s'ajoutant à la rémunération et non soumises aux cotisations sociales

- mention en caractères apparents destinée à inciter le salarié à conserver le bulletin de salaire sans limitation de durée.

D'autre part, il est interdit de faire figurer sur le bulletin de paie des indications concernant l'exercice du droit de grève par les salariés ou leur activité de représentation du personnel, dans ce cas la nature et le montant de la rémunération de l'activité de représentation doivent figurer sur une fiche annexée au bulletin de salaire et ayant le même régime juridique que celui-ci, cette fiche doit être obligatoirement établie et fournie par l'employeur. □

KARLSRUHE :

Une première étape

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a organisé les 11 et 12 novembre 1988 à Karlsruhe (en République Fédérale d'Allemagne) un colloque sur la dimension sociale du marché intérieur dans le secteur des médias ; Le but de ce colloque était d'approfondir et d'actualiser les positions de la CES sur les médias.

Les thèmes principaux, que plus de 60 participants ont discutés, portaient essentiellement sur :

- les conséquences sociales et les perspectives d'emploi dans le domaine de l'audiovisuel,
- la formation professionnelle et continue du secteur,
- les nouvelles technologies et leurs conséquences sur les conditions de travail et les conventions collectives,
- la concentration économique et la publicité,
- Les orientations pour une politique économique et sociale dans l'intérêt des travailleurs du secteur.

Un constat : la multiplication des capacités d'émission notamment par satellite et câble n'ont pas abouti à une augmentation considérable de la production audiovisuelle et par conséquent n'ont pas contribué à une politique de création d'emplois.

En fait, les effets négatifs sur la politique de l'emploi sont stimulés par la liberté de circulation des groupes multinationaux.

Des effets sociaux néfastes découlent de ce processus.

Les tentatives de nivellation vers le bas dans le domaine social sont inacceptables pour les syndicats.

En résumant les discussions, Fritz Rath, Secrétaire de la CES, responsable pour le dossier "médias" a tiré les conclusions suivantes :

En ce qui concerne la formation, dont le rapporteur était G. Wedell de l'Institut Européen de la Communication de Manchester, il faut

constater qu'à côté de la formation initiale, la mise sur pied d'une formation permanente et continue reste une revendication essentielle.

Il est important d'instaurer un



congé de formation transfrontalier pour les travailleurs culturels. Les syndicats doivent être étroitement associés à la définition du contenu de la formation du secteur.

La formation professionnelle doit tenir compte des nouvelles qualifications requises et assurer une formation de base très large pour répondre aux besoins créés par le développement des médias.

Les nouvelles technologies, dont le rapporteur était Dieter Klein Président de l'EGAKU, ont également un impact négatif sur les conditions de travail et les conventions collectives. Les nouvelles technologies introduites dans le secteur des médias ont souvent abouti à une déqualification des tâches, à des pertes d'emplois considérables, à une augmentation du stress et à la mise en péril de la sécurité du travail. Des tâches qui jusqu'ici étaient assurées par différents spécialistes sont maintenant exécutées par une seule personne.

Les syndicats doivent développer la solidarité transnationale pour contrecarrer et empêcher la stratégie antisyndicale développée par plusieurs grands groupes.

Le droit à l'information, à la consultation et à la négociation doit être assuré pour tous les travailleurs culturels.

La concentration économique dans le secteur des médias alourdit le contrôle démocratique et menace la liberté d'information. Michel Mortelette, Secrétaire Général de la FTILAC-CFDT, était rapporteur de ce thème.

Le nivellation de la programmation audiovisuelle offerte par les médias suprafrontaliers est en contradiction avec la sauvegarde et le développement du pluralisme culturel européen.

Pour stimuler et réaliser une production européenne, il a été proposé de :

- mettre en place une instance européenne de développement de la production,
- créer une station européenne de radiodiffusion,
- développer les coproductions européennes dont 70 % des ressources seraient amenées par des diffuseurs européens.

Pour garantir l'information pluraliste, on devrait envisager :

- la création d'un observatoire européen des médias, chargé de faire des propositions à la Commission pour lutter contre la concentration économique et pour garantir la liberté d'information et le pluralisme culturel, une législation anticartel et une législation européenne garantissant la transparence financière des groupes multi-médias,

- la reconnaissance de l'autonomie rédactionnelle des journalistes et la création d'une carte professionnelle européenne facilitant le travail transfrontalier des journalistes.

Il a été proposé de charger l'Institut Syndical Européen de rassembler un maximum d'informations sur les stratégies déployées par des cartels médiatiques. Cette étude devrait permettre à la CES d'entreprendre une action commune à l'égard des monopoles dans le monde des mass média.

Les participants au colloque ont

EUROPE

eu une discussion avec M. H. SALISCH, Membre du parlement Européen ainsi qu'avec M. R. JARRETT et M. J.F. LEBRUN de la Commission des Communautés Européennes.

En vue de la réunion informelle des ministres communautaires de la Culture à Athènes et de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe à Stockholm, qui auront lieu toutes les deux plus tard en novembre, la CES a transmis les conclusions du colloque à :

- M. C. RIPA DI MEANA, Membre de la Commission des Communautés Européennes,

- Mme Mélina MERCOURI, du Conseil des Ministres de la Culture

- Le Président de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe.

La Confédération Européenne des Syndicats avec les Comités Syndicaux Européens concernés (Comité syndical Européen des Arts, du Spectacle et des Médias, Fédération Graphique Européenne, Fédération Européenne des Journalistes), doit se donner les moyens de promouvoir et faire appliquer ces propositions.

C'est l'objectif que la FTILAC-CFDT entend poursuivre dans les mois à venir sur la scène européenne.

Michel MORTELETTE

Société anonyme européenne

La Commission Européenne a adopté, le 8 juin, une communication portant sur une proposition d'un statut de société de droit européen (un projet avait été établi en 1970). Le texte adopté est un memorandum soumis pour avis dans les six mois au Parlement, au Conseil des ministres et aux partenaires sociaux. La Commission présentera ensuite ses propositions législatives. Ce statut permettrait la formation d'entreprises européennes pouvant réunir des ressources humaines et des capitaux situés dans plusieurs pays de la CEE.

Le nouveau texte prévoit d'abord une imposition globale selon le régime fiscal en vigueur au lieu du siège social. Il prévoit également la participation des travailleurs selon l'une des formules retenues :

1) système de cogestion à l'allemande (élection par les travailleurs d'une partie des membres du conseil de surveillance),

2) accord collectif au sein de la société fixant les règles de la participation :

3) participation par l'intermédiaire d'un organisme représentant le personnel (à l'instar du comité d'entreprise).

Pour faciliter l'insertion de la société européenne dans son environ-

nement juridique, les Etats pourraient limiter ce choix. Il serait ainsi loisible aux autorités de l'Allemagne Fédérale, par exemple, de spécifier que les sociétés à statut européen constituées sur son territoire, ou les établissements situés en Allemagne d'une société européenne qui aurait son siège dans un autre Etat membre, doivent prévoir un système de participation à l'allemande. Le recours à ce système serait optionnel et coexisterait avec les autres droits nationaux qui resteraient en application.

Pour la Confédération Européenne des Syndicats (CES) :

- la société Anonyme Européenne doit garantir la participation des représentants des travailleurs dans les décisions de l'entreprise et cela sans aller à l'encontre des droits acquis sur le plan national.

- le choix d'un modèle de participation ne peut se faire sans l'accord des représentants des travailleurs.

- la société anonyme ne peut, en aucun cas, remplacer la fixation des règles fondamentales en ce qui concerne l'information, la consultation et la représentation des travailleurs.

Michel MORTELETTE

STATUTS CONFEDERAUX

Amendement du syndicat des cheminots de la Côte-d'Or

Le syndicat des cheminots de la Côte-d'Or souhaitait voir modifier l'article 19 des statuts confédéraux en y ajoutant un alinéa qui stipulait : "la liste des candidats présentée par le Bureau National sortant est établie dans l'ordre déterminé par le vote du Bureau National, elle doit comporter les noms de l'ensemble des candidats soumis au vote du Bureau National". Cela revenait, pour l'avenir, à faire élire la Commission Exécutive directement par le congrès, déssaisissant ainsi le Bureau National de sa responsabilité d'élection et de contrôle de la Commission Exécutive.

C'est François Guntz, secrétaire de l'URI Alsace, qui combattait l'amendement, estimant que celui-ci "était de circonstance et lié au débat concernant le renouvellement de l'actuelle CE". Pour lui, "ce n'est pas parce que les décisions prises ne conviennent pas à quelques-uns", dont il était, qu'il fallait "tenter de les changer en modifiant les règles collectivement adoptées". Règles basées, rappelons-le, sur la notion de majorité et qui donnent une cohérence à l'ensemble des statuts confédéraux.

Le rapporteur, Noël Mandray, reprenait l'argumentation développée dans Syndicalisme-hebdo n° 2 229 et esti-

41 ème Congrès : Strasbourg : 22-26 Novembre 1988

mait qu'il était "dangereux d'hypothéquer l'avenir" et de décider aujourd'hui "qu'un petit morceau de réforme, dont nous ignorons si nous pourrons lui donner une cohérence d'ensemble, répondrait à nos exigences de démocraties". Estimant qu'il ne fallait pas s'engager "dans des voies qui pourraient se révéler des impasses", Noël Mandray appelait le congrès à repousser l'amendement.

L'amendement était repoussé après un vote par mandats :

pour 8 474,
contre 12 086,
abstention 1 151.

EN BREF...**Les salaires 1988****- Reprographie :**

Ouvriers - Employés - Cadres
Accord :

1,50 % au 1.02.88
1,50 % au 1.10.88

soit 3 % + 1,70 % de revalorisation de la valeur du point par incorporation de la plus value.

- Presse Hebdomadaire et Périodique Parisienne :

Employés - Cadres - Journalistes

Recommandation :

1,20 % au 1.30.88
0,80 % au 1.07.88
1,00 % au 1.11.88

- Agence de Presse Audiovisuelle :

Journalistes - Employés

Accord :

1,00 % au 1.02.88
0,75 % au 1.07.88
0,75 % au 1.10.88
1,00 % au 1.12.88

Une réunion est prévue fin Janvier avec pour objet de déterminer la part imputable concernant l'année 88 sur ce 1 % (le solde éventuel étant reporté sur 1989).

- Presse Quotidienne Départementale :

Ouvriers - Employés

Accord non signé par la CFDT :

0,60 % au 1.02.88
0,60 % au 1.05.88
0,60 % au 1.07.88
0,90 % au 1.10.88
0,40 % au 1.12.88

*** Modifications apportées au tableau paru dans le n° d'octobre :****- Presse Parisienne :**

Ouvriers - Employés

1,00 % au 1.04.88
1,00 % au 1.06.88
1,05 % au 1.10.88*

Journalistes :

1,83 % au 1.05.88
1,39 % au 1.11.88*

Minitel : 3614
ASPA*CFDT

**La Fédération
au ministère du Travail**

La fédération a rencontré, le Mercredi 9 novembre 88, M. Philippe BAS, Conseiller Technique de M. SOISSON.

Au cours de cette rencontre, la CFDT a présenté son projet de Convention Collective Nationale dans la Distribution de la Presse.

Le cabinet a souhaité que nous travaillions dans un premier temps avec les services du Ministère afin de mieux visualiser cette branche d'activité et examiner les modalités d'une telle négociation. L'équipe CFDT de la distribution prépare un dossier plus "pointu" pour le Ministère du Travail.

De plus, nous avons demandé au Ministère de préciser les modalités d'application de l'article L.123-17

du Code du Travail qui porte sur le droit de s'absenter, la compensation des salaires et leur maintien ainsi que l'indemnisation des frais de déplacements pour les militants syndicaux qui participent aux négociations de la Convention Collective. Ceci afin que le blocage, qui existe sur ce plan dans la négociation de la Convention Collective Nationale des Imprimeries et des Industries Graphiques, soit levé. Ce sera chose faite pour les prochaines négociations.

Enfin, la Fédération a tenu à informer le cabinet du non respect du Code du Travail en matière de pluralisme syndical aux NMPP et dans la Presse Parisienne.

Michel MORTELETTE

Accord nouvelles techniques dans le Groupe Expansion**I'Agefi et la Tribune de l'Expansion se modernisent.**

Le Groupe Expansion, jusqu'ici implanté sur deux sites : avenue de Wagram et rue Béranger à Paris, regroupe l'ensemble de ses titres et de ses services dans un nouvel immeuble, "Le Ponant", quai André Citroën (15ème). Ce déménagement, prévu pour la fin du mois de janvier prochain, va de pair avec une informatisation de la rédaction des deux quotidiens du groupe : l'Agefi et la Tribune. Les magazines (L'Expansion, La Vie Française, L'Entreprise) suivront plus tard.

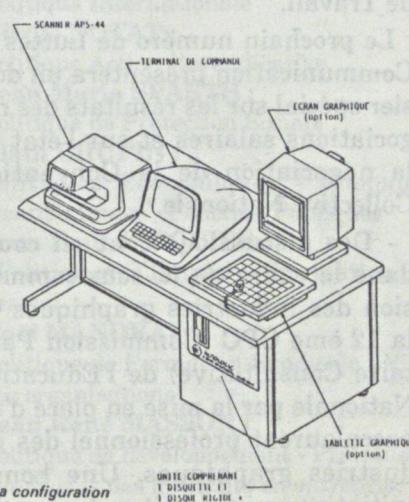
La mise en place des nouvelles techniques s'est faite avec la participation des représentants des salariés, et les négociations se sont concrétisées par un accord signé le 18 octobre entre les sections syndicales (CFDT, SNJ et CGC) et la direction. Les points les plus novateurs sont les suivants :

- Les prérogatives rédactionnelles des journalistes sont garanties
- Une formation est organisée pour tous les journalistes et autres salariés concernés.
- La modernisation ne pourra en

aucun cas fournir un motif de licenciement ou de déqualification.

- En cas de départ volontaire (inadaptation), les indemnités seront majorées de 30 %, et seront égales à un minimum de 3 mois de salaire pour les employés. Cette possibilité vaut pour une durée de huit mois.

Sylviane BAUDOIS



GUIDE DE L'ELU CHSCT

Référence 234

Ce guide donne aux militants, élus dans cette instance, les moyens d'agir, de proposer, d'enquêter sur les conditions de travail dans leur entreprise.

**100 Francs, port inclus
95 Francs au magasin.**

BON DE COMMANDE

Retourner à :

CFDT Productions
4 Bd de la Villette
75955 Paris Cedex 19

Organisation ou nom :

Adresse :

Nb exemplaires

Règlement :

Chèque à l'ordre de :

CFDT PRODUCTIONS

LABEUR :

- En Décembre il y aura une série de négociations qui porteront sur la Convention Collective. (Droit Syndical, Délégués du Personnel et Comité d'Entreprise), sur les salaires 89 et sur la garantie incapacité de Travail.

Le prochain numéro de Luttes et Communication présentera un dossier spécial sur les résultats des négociations salaires et sur l'état de la négociation de la Convention Collective Nationale.

- Des discussions sont en cours dans le cadre de la sous-commission des industries graphiques de la 12 ème CPC (Commission Paritaire Consultative) de l'Education Nationale par la mise en place d'un baccalauréat professionnel des industries graphiques. Une bonne initiative qui devrait redonner du souffle à cette branche d'activité.

Michel MORTELETTE

BREVE...BREVE...BREVE...BREVE...BREVE

Recettes publicitaires

Selon la Société d'études de la consommation, de la distribution et de la publicité, les investissements publicitaires ont progressé de 12,5 % au premier trimestre 1988 par rapport au premier semestre de 1987.

Les parts de marché restent relativement stables à l'exception de celle de la presse qui passe de 48 % à 51 %, tandis que celle de la télévision régresse de 28,4 % à 25,2 % ; le cinéma subit une chute de 16,7 %, l'affichage enregistre une hausse de 16,2 %.

(Le Monde, 3-11-88)

L'UNION DE REIMS :

La déontologie bafouée

Il s'est passé de curieuses choses dans la tête du rédacteur en chef de l'Union de Reims le samedi 26 novembre. Celui-ci à "pondu" une note de service destinée à tous les journalistes leur précisant que tout article qui ferait référence à la CGT était dorénavant et jusqu'à nouvel ordre interdit. Il fallait boycotter tout ce qui pouvait faire référence à ce syndicat tant au plan local, régional que national.

Cette décision a été immédiatement combattue par les militants CFDT, Journalistes (majoritaires dans l'entreprise), Ouvriers et Employés, qui se sont élevés, dans un texte commun, contre l'atteinte intolérable, dans une démocratie, au code de déontologie professionnelle des journalistes. Ceux-ci exigeant, si la note de service n'était pas annulée, l'ouverture de la clause de conscience.

Le mardi 29 novembre, le rédacteur en chef retirait la note de service. Il s'était, peut-être, rendu compte de sa "bavure"...

La CFDT elle, se rend bien compte qu'à l'Union, tout va au plus mal. Car à ce conflit s'ajoute celui qui oppose les ouvriers à la direction du journal. Celle-ci refuse que les quotas de saisie directe soient contrôlés et connus de tous et impose aux ouvriers d'arriver à 18 h alors que le travail n'arrive dans les ateliers que vers 18 h 30. Une vingtaine de salariés qui n'ont ef-

fectués leurs prise de travail qu'à 18 h 30 ont reçu une lettre d'avertissement. Cette initiative patronale a eu de la part de tous les ouvriers la meilleure réponse : tous



les ouvriers ont pris leur travail une demi-heure plus tard. Les PTT vont avoir du travail en matière de lettres recommandées.

A l'heure où nous écrivons ce papier, rien n'est réglé mais les salariés de l'Union savent qu'ils peuvent compter sur la FTILAC-CFDT pour les soutenir dans leur action contre la direction de l'Union dont le patron n'est autre que Philippe Hersant, le fils du magnat.

Michel MORTELETTE

**Pour que l'adhésion soit efficace :
proposez le P.A.C. à tout nouvel
adhérent.**

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Jean KASPAR : Ouverture et fermeté

En, ce samedi 26 au matin, où s'achève le 41^e Congrès. Jean Kaspar prononce son premier discours de secrétaire général. Strasbourg est une étape importante dans la vie confédérale. C'est le congrès de l'adaptation, où aucun débat n'a été esquivé, souligne d'abord Jean Kaspar. "Nos changements se sont réalisés (...) et c'est notre fierté, dans le strict respect des règles statutaires et démocratiques..."

Son "état d'esprit" Jean Kaspar le situe en deux mots : ouverture et fermeté. "Ouverture pour développer notre capacité de débat et être à l'écoute des organisations. Ouverture pour comprendre les mutations et évolutions, pour travailler avec d'autres acteurs. Ouverture enfin à l'Europe et au monde (...) Fermeté pour défendre l'autonomie de notre organisation (...) Fermeté à l'égard de ces groupuscules qui veulent utiliser notre organisation pour des stratégies qui lui sont extérieures (...) Fermeté à l'égard du patronat et des gouvernements".

Insistant sur les dangers du repli sur soi, de l'individualisme effréné, du renforcement des inégalités dans une société qui accepterait que "des laissés pour compte payent la rançon d'un progrès non maîtrisé", Jean Kaspar affirme : "Cette voie est inéluctable si le syndicalisme baisse les bras, s'il ne secoue pas l'immobilisme qui caractérise encore trop patronat et gouvernements (...) Inutile de tourner autour du pot, le syndicalisme doit reconquérir sa légitimité dans une société qui la lui conteste (...) Ce n'est pas sur nos intentions que nous serons jugés par les salariés, mais sur notre capacité à concrétiser, à apporter des réponses à leurs revendications et aspirations." La CFDT tout au long de son histoire s'est forgée une identité "qui nous donne aujourd'hui de nombreux atouts et doit nous permettre le temps des audaces".

Mais, ajoute Jean Kaspar, nous ne sommes pas les seuls à agir et "nous devons apprendre à travailler avec d'autres (...) à agir pour passer d'un pluralisme de division à un pluralisme de coopération, capable d'accroître notre capacité dans le débat national et sur le plan européen (...)".

Jean Kaspar revient alors sur la modernisation. Il souligne à nouveau la nécessité de bousculer l'immobilisme "pour que l'emploi soit au centre de la

problématique économique, sociale et politique de notre pays". Il est possible "de gagner ensemble, parce que la CFDT, au-delà de ses débats nécessaires, est rassemblée sur l'essentiel, à savoir une certaine idée du syndicalisme qui allie la proposition et l'action".

Chaleureusement applaudi en de nombreux passages de son intervention, Jean Kaspar salue alors "ceux et celles qui ne sont pas à ce congrès, mais qui donnent vie à nos décisions et nos orientations, les militants d'entreprise (...) ainsi que des hommes comme Paul Vignaux, Eugène Descamps qui, avec d'autres, ont contribué à faire de notre CFDT ce qu'elle est aujourd'hui". Et aussi tous ceux et celles qui quittent, à l'occasion du congrès, le BN et la CE. "Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais c'est la vie, la démocratie (...) Sachez que vous nous avez enrichi et que grâce à vous, la CFDT peut avoir confiance en son avenir".

L'émotion qui s'est mêlée aux applaudissements tout au long de ce discours monte d'un cran quand Jean Kaspar, le termine en adressant "en votre nom à tous un salut particulier à Edmond".

"Nous mesurons que si la CFDT a une place particulière sur l'échiquier syndical et dans la société, c'est pour une partie importante à Edmond que nous le devons. Il incarne la volonté permanente d'aller au fond des choses (...) de rejeter la facilité et les faux semblants, de faire en permanence le lien avec l'Histoire, mais aussi avec le neuf qui émerge dans la société pour faire en sorte que le syndicalisme se souvienne de l'avenir. Son combat, c'est celui de la construction d'un syndicalisme autonome (...) D'un syndicalisme profondément laïc, une véritable alternative à l'attraction qu'ont constituée à un certain moment, le PC et ses organisations satellites (...) Edmond a eu avec son époque une complicité conflictuelle. C'est là une des sources de son impact. Il nous a appris que pour changer la société, il faut être dedans sans pour autant s'y enliser (...) Mon honneur sera de continuer l'approfondissement du sillon que tu as largement tracé. Je le ferai à ma manière, avec mon style, avec ma personnalité, avec la volonté de réussir avec vous tous".

Les articles des pages 7 à 10 et l'article "Statuts confédéraux de la page 4 sont extraits de "Syndicalisme Hebdo" N°2236 du 1er Décembre 1988

41^e CONGRES

cfdt

22/26 Novembre 1988

ELECTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Le Bureau National élu par le 41^e congrès s'est réuni à Strasbourg, le 25 novembre 1988.

Dans le cadre des dispositions statutaires et réglementaires, il a procédé aux votes suivants :

Sont élus membres de la Commission Exécutive :

Votants : 35

Alain CHUPIN : 34 voix

Jean Paul JACQUIER : 29 voix

Jean KASPAR : 35 voix

Noël MANDRAY : 30 voix

Jean René MASSON : 33 voix

Nicole NOTAT : 31 voix

Jean Marie SPAETH : 34 voix

Jean François TROGLIC : 31 voix.

Sont élus aux fonctions suivantes :

Secrétaire Général :

Jean KASPAR : 35 voix

Secrétaire Générale Adjointe :

Nicole NOTAT : 26 voix

Trésorier :

Jean Marie SPAETH : 35 voix

La répartition des responsabilités politiques entre les membres de la Commission Exécutive a été adoptée par :

24 voix pour

4 voix contre

7 abstentions

Jean KASPAR :

Politique Internationale

Nicole NOTAT :

Politique Action Revendicative

Jean Marie SPAETH :

Politique de Protection Sociale

Alain CHUPIN :

Politiques Economiques - Communication Image - Fonction Publiques

Jean Paul JACQUIER :

Politiques d'Emploi - Formation - Travail

Noël MANDRAY :

Politique de Formation Syndicale - Vie des organisations

Jean René MASSON :

Politique de développement - Pratiques Syndicales des militants en entreprise

Jean François TROGLIC :

Politique d'Environnement - Sociétés et Libertés

LE RAPPORT ACTIVITES-ORIENTATIONS

Edmond MAIRE : Une aube nouvelle

"Faire de Strasbourg une étape marquante dans l'adaptation de notre syndicalisme... Revivifier les valeurs fondamentales du mouvement ouvrier en les concrétisant dans un projet syndical capable de remonter la pente de la désyndicalisation, de dynamiser notre action collective, de mettre la modernisation au service des besoins sociaux et du développement personnel de chacun..."

Tels sont les objectifs qu'Edmond Maire assigne à ce 41^e Congrès dès le début de la présentation du rapport général.

Il aborde ensuite "l'urgence sociale" sous trois aspects : l'action pour l'emploi, la construction sociale européenne et la solidarité internationale.

Evoquant le travail effectué depuis le Congrès de Bordeaux (1985), il affirme que la période a été marquée par le "renouveau de notre vie syndicale", le but est maintenant de "donner une cohérence d'ensemble et un coup d'accélérateur à ce nouveau dynamisme de syndicalisation" tant il est vrai que l'adhésion est "une option qui doit traverser toutes nos pratiques syndicales" tout en "remettant sur ses rails le rôle des militants".

Abordant ensuite le renouvellement de la Commission Exécutive, Edmond Maire affirme que le Bureau National s'est efforcé de garantir à la future CE "à la fois le pluralisme des apports et la cohésion nécessaire" pour conclure, les sifflets se mêlant alors aux applaudissements, que "cette proposition, c'est celle d'une CE tournée vers l'avenir".

Deuxième grand thème de ce rapport : l'actualisation de nos analyses. "L'autogestion qui, rappelle le secrétaire général, fonde à la fois notre projet et notre démarche (...) est un terme qui, mieux que celui de socialisme, rend notre identité plus claire (...) en traduisant mieux notre volonté d'autonomie syndicale". Ce qui fonde notre anticapitalisme économique et l'attachement à la planification démocratique".

Pour la CFDT "l'entreprise n'est pas une communauté d'intérêts mais un lieu où se conjuguent participation des salariés et tensions entre logiques différentes". Enfin notre rapport au politique nous amène "à ne plus lancer d'appel électoral en faveur d'un parti, d'un homme ou d'un camp sans pour autant se réfugier dans la neutralité".



Edmond Maire aborde alors les grands axes de notre projet syndical : chômage zéro, changement du travail, garanties sociales pour tous.

Après avoir analysé les politiques gouvernementales (marquées depuis 1983 par "l'économie commande, le social peut attendre"), il plaide pour une profonde rénovation de la Fonction publique et, en ce qui concerne la Sécu, pour une contribution sociale généralisée sur tous les revenus.

Quant aux rapports avec le patronat - le CNPF étant épingle au passage pour "l'inexistence de sa politique globale" - ils impliquent que soit rendu à la branche son rôle pivot.

Le rapporteur en vient alors à l'actualité pour se féliciter du "réveil social" et constater que le déclencheur en a été le pouvoir d'achat. Il s'attarde bien sûr aussi sur l'action des infirmières. Un conflit qui, dit-il, a "mis en lumière des revendications présentes dans bien d'autres secteurs et qui a posé en grand (à travers les coordinations) le problème des pratiques syndicales". Il ne manque pas, au passage (en suscitant des réactions diverses) de stigmatiser les "moutons noirs" qui ont tenté de "déoyer le mouvement".

Dernier volet de cette intervention : l'unité d'action. Malgré le sectarisme de la CGT, ses outrances et ses violences physiques, il convient "de faire progresser les convergences entre organisations sur des objectifs concrets proches des salariés...".

"Les grands ruisseaux du syndicalisme français, la CFDT, FO et la FEN, vont vers le même océan, tandis que CFTC et CGC participent aussi à plusieurs convergences, poursuit Edmond Maire avant de conclure : "le progrès de l'unité d'action, ces trois dernières années (...) permettent d'espérer que, peu à peu, s'atténuent les clivages d'un autre temps".

L'ADHESION A LA CISL LA DIMENSION MONDIALE

Après le débat en séance spécialisée, la résolution sur l'action internationale revenait, pour conclusion, en séance plénière. Le texte comporte deux volets. Le premier concerne l'adoption d'une politique permettant à la CFDT d'affronter dans les meilleures conditions la situation internationale. Cette politique a une triple ambition : un meilleur débouché pour l'action syndicale ; amplifier l'action solidaire ; contribuer au renforcement du mouvement syndical dans le monde. En séance spécialisée, ce volet a donné lieu à de nombreuses interventions montrant une large convergence d'appréciation et de prise en charge de cette politique.

Le deuxième volet, celui portant sur l'adhésion de la CFDT à la CISL, a été au centre de la séance plénière. Dans sa présentation, Albert Mercier rappelle que la réflexion sur cette adhésion arrive à son terme, après plus de deux ans et demi de débats. Un rapport envoyé aux organisations a permis au Conseil National d'octobre 1987 de se prononcer en faveur de l'adhésion par 92 % des mandats.

Albert Mercier rappelle que la CISL rassemble toutes les grandes organisations syndicales des pays industriels, "dont beaucoup ont une image d'indépendance comparable à celle de la CFDT", et qu'elle réunit aussi le plus grand nombre de syndicats du tiers monde. Il conclut : "Complémentaire de notre choix de la CES, l'adhésion à la CISL peut nous donner un plus pour renforcer notre action internationale. Elle nous assurera de participer de l'intérieur, et non à la frange, à l'immense effort de redynamisation et d'adaption du syndicalisme mondial".

L'ensemble de la résolution a été approuvé :

pour : 15 556,
contre : 3 438,
abstentions : 3 404.



Quand la vitalité l'emporte sur les doutes

Comment traduire l'atmosphère d'un congrès à celles et ceux qui n'y ont pas participé ?

Car ce congrès, ce fut des textes adoptés, des interventions, des élections. Mais ce fut aussi de l'émotion, des émotions, une salle vivante, chahutant certains intervenants, des délégués agressifs, d'autres joyeux, des femmes pleinement engagées dans leur réalité interpellant le congrès. Un congrès où davantage de délégués ont pu s'exprimer, notamment par la diversité des travaux. Un au-revoir chaleureux à Edmond, un accueil complice à Jean Kaspar, des votes sur des textes, avec la joie de ceux dont le point de vue l'a emporté et l'amertume des autres. Un congrès où le besoin d'évoluer prend le pas sur la crainte de changer.

Un congrès démocratique et clair, c'est ce que de nombreux délégués étrangers exprimaient en suivant les travaux avec attention. Rien d'esquivé,

la volonté de clarifier, le choix de votes sur les enjeux principaux et, à l'issue, des résultats qui déterminent des majorités nettes.

Ce congrès, c'est le temps fort d'émotion avec le départ d'un homme qui a marqué son temps, le syndicalisme et la CFDT, et la prise de fonction d'un nouveau Secrétaire Général à qui le congrès a confié la tâche d'animer la poursuite de l'adaptation de notre syndicalisme.

En même temps, ce congrès est davantage que cela. Il est un congrès de militants qui ont témoigné d'un profond sens des responsabilités face aux mutations qu'affrontent le syndicalisme et la société. majoritairement, ils ont décidé d'engager notre mutation et leur propre mutation. Ils ont choisi le risque de bouger, après avoir entendu les débats,

réfléchi sur leur pratique et leurs ambitions. Les tenants de discours dépassés et de dogmes n'ont pas ébranlé la description des nouvelles pratiques d'action.

Strasbourg restera le congrès de l'adaptation-mutation-dynamisation.

Le sens de cette adaptation est de nous donner les moyens de nos ambitions par un projet, une plate-forme revendicative et une pratique actualisée aux besoins contemporains.

Ce choix, l'adaptation, s'illustre par des options :

- qualifier et revitaliser le projet CFDT de transformation syndicale de la société par notre concept d'autogestion, tout en reconnaissant aux autres acteurs leur propre responsabilité dans le changement,

- la syndicalisation et la mise en œuvre de pratiques participatives deviennent un pan de notre projet et une priorité de travail de toute la CFDT,

- la poursuite de l'établissement d'une relation plus saine, plus positive et plus autonome avec le politique,

- l'ébauche d'une ambition forte, porteuse d'utopies... à notre portée, chômage zéro, pour chacun un travail de qualité et d'autres rapports sociaux, des garanties pour tous et chacun, au-delà des formes d'emploi diverses.

Strasbourg enfin est le congrès de l'ouverture. Le détournement de droits et moyens syndicaux par certains militants menant dans la CFDT une stratégie autre que syndicale a été très majoritairement condamné. S'affirme cette volonté d'ouverture à la société, à l'Europe et au monde à travers l'affiliation à la CISL, adoptée à plus de 80 % des mandats.

Témoin de cette ouverture, l'appel aux autres syndicats pour accroître les convergences, les coopérations intersyndicales.

Ouverture enfin à l'intérieur de la CFDT : intégrer tous les apports, rassembler tout ce qui fait la richesse de ce syndicalisme, qui ne gagnera son pari que dans une unité assumée par chacun.

Bref, si une organisation est une histoire et un projet, la CFDT, fidèle à son histoire, se donne le projet de son avenir.

Jean Paul JACQUIER

LE BUREAU NATIONAL

Le Congrès a procédé à l'élection du nouveau Bureau national. Mandats retirés : 22 463 ; abstentions : 451 ; votants : 22 012 ; blancs et nuls : 654 ; exprimés : 21 358 ; majorité absolue : 10 680.

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

NOMS	PRÉNOMS	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
BERTRAND GOUX NOUVELOT JALMAIN LEDEVIN DANTIN KHELIF DUPONT NODIN GAGNAIRE DESRAYAUD PERNET PETITJEAN	Marguerite Hélène Bernadette Michel Bruno Gérard Jacques Marc Jacques Marc Jean-Claude Michel Alain	21 358 21 358 21 358 21 177 20 992 20 795 18 681 17 861 17 139 16 866 16 387 14 563 14 354	53 42 45 39 36 45 35 36 41 40 40 45 38	Vendeuse Professeur Étaiagiste Dessinateur Agent EDF Technicien supérieur Technicien Educateur spécialisé Secrétaire administratif Conseil agricole Technicien Ingénierie équipement Ouvrier d'Etat	Secrétaire générale Services Secrétaire nationale SGEN Secrétaire fédérale FUC Secrétaire général FNCF Secrétaire général-adjoint FGE Secrétaire général FGMM Secrétaire général FUC Secrétaire général Santé Secrétaire général Interco Secrétaire général FGA Secrétaire général PTT Secrétaire général FGTE Secrétaire général FEAE

COLLÈGE DES RÉGIONS

NOMS	PRÉNOMS	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
BRESSAUD PUJO QUANTIN HENRY CHAUZY GUNTZ MOUNIER VEHIER OTHELET BONTEMPS REGEREAU TOULISSE APARICIO SIMONIN	Christiane Evelyne Marie-Claude Bernard Jean-Louis François Robert Jean-Paul Jacky Michel Jean-Marie Jean-Claude Jean-Paul	21 358 21 358 21 358 20 040 20 024 18 798 17 843 17 249 17 218 16 527 14 911 12 482 11 811	43 39 42 43 41 41 45 40 37 36 41 46 34	Enseignante Technicienne Professeur collège Dessinateur Employé Electro-mécanicien Technicien géomètre Aide-fromager Technicien Employé municipal Employé Aide chimiste Jardinier	CE régionale Bretagne Secrétaire générale Franche-Comté CE régionale Champagne-Ardenne Secrétaire général Pays de Loire Secrétaire générale Midi-Pyrénées Secrétaire générale Alsace Secrétaire générale Rhône-Alpes Secrétaire générale Lorraine Secrétaire générale Ile-de-France Secrétaire générale Bretagne Secrétaire générale Nord-Pas-de-Calais Secrétaire générale Provence-Côte d'Azur Secrétaire générale Auvergne

COLLÈGE PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

NOMS	PRÉNOMS	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
KASPAR CHUPIN SPAETH MASSON TROGLIC NOTAT JACQUIER MANDRAY	Jean Alain Jean-Marie Jean-René Jean-François Nicole Jean-Paul Noëli	18 701 17 740 17 392 16 322 14 753 13 785 13 259 12 134	47 41 43 40 41 41 48 52	Electro-mécanicien Agent technique EDF Electronicien Adjoint cadre hospitalier Instituteur Institutrice Technicien agricole Electriken	Membre CE sortante Secrétaire général FGE Membre CE sortante Secrétaire général Santé Membre CE sortante Membre CE sortante Membre CE sortante Membre CE sortante

QUATRIÈME COLLÈGE (UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES)

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
CROQUETTE	Daniel	16 558	44	Ingénieur	Secrétaire général UCC

Le 15 décembre, Syndicalisme a 84 pages
SPÉCIAL CONGRÈS : TOUS LES DÉBATS, TOUTES LES DÉCISIONS

RESOLUTION PRIORITES REVENDICATIVES

Nicole NOTAT : Mutations sous garanties

Changer le travail, lutter pour l'emploi, améliorer les garanties sociales des salariés sont les trois priorités d'action revendicative qui ont été présentées par Nicole Notat.

Changer le travail :

Si c'est devenu une nécessité face aux mutations technologiques, les changements sont à négocier dans les branches et les entreprises. Tout aménagement appelle des contreparties pour les salariés (RTT, formation, réduction de la précarité).

Favoriser l'emploi :

Les initiatives doivent s'orienter en direction des pouvoirs publics pour obtenir les moyens d'une relance des secteurs créateurs d'emplois. Au niveau régional et local, elles permettront

d'impulser le développement de l'emploi. Pour combattre les politiques patronales de rotation et de précarisation de la main-d'œuvre, il faut notamment obtenir des modifications législatives et conventionnelles en s'opposant aux abus et détournements (TUC, SIVP). Les revendications salariales sont à mettre en cohérence avec les revendications sur les qualifications (grilles de classifications permettant à tous des déroulements de carrière).

Des garanties sociales pour les salariés qui échappent aux avantages liés aux contrats à durée indéterminée, aux non-titulaires de la fonction publique et aux salariés des petites entreprises. Le revenu minimum d'insertion doit permettre aux bénéficiaires de reconquérir une autonomie sociale et économique.

L'avenir du financement de la protection sociale, le pouvoir d'achat des retraités, l'amélioration des indemnités de chômage, l'accès des handicapés à l'emploi et l'égalité des chances pour les immigrés sont autant d'exigences qui ont besoin du syndicalisme.

Pour réussir, il convient de peser plus fort pour infléchir les logiques patronales. Les militants doivent se rapprocher des salariés pour mieux adapter les revendications à leurs attentes. Elus dans un CE, militants dans un organisme paritaire doivent participer aussi activement que les autres militants d'entreprise à l'élaboration de la pratique d'action. Pour soutenir les équipes, il faut poursuivre le chantier de la formation des militants. □

ADAPTATION DU SYNDICALISME

Concret, participatif et ambitieux

Changer le travail et l'entreprise

Le pavillon Bonaparte, au parc de l'Orangerie, a fait le plein, plus de 400 participants, une trentaine d'interventions riches d'expériences et d'interrogations sont venues enrichir les enjeux présentés par Jean Kaspar.

Quelle stratégies syndicale par rapport au management participatif ? Les problèmes de gestion du personnel dans les entreprises publiques, l'action pour une autre conception de la compétitivité, tels sont les points forts qui ont traversé le débat. L'entreprise, le travail "bougent", le syndicalisme doit maîtriser les évolutions. C'est-à-dire savoir appréhender, analyser les contraintes nouvelles, faire la part des aspects négatifs et positifs, relever les contradictions pour être acteur à part entière d'une modernisation réussie.

Changer le travail, c'est être "des délégués de la complexité" a précisé un militant des métaux de Fos-sur-Mer. Ce changement intègre en effet les nouvelles technologies, les horaires, le contenu et l'organisation du travail, mais aussi les systèmes de rémunération, la qualification, la formation et la professionnalisation, jusqu'au recul des précarités. Les campagnes fédé-

rales sur "l'échec à l'échec scolaire", "hop-hôpital", le mal vivre au travail à la Sécu ont illustré les actions menées sur toute une profession. Dans l'entreprise, des équipes des métaux de Brest et de la chimie de Rouen sont parvenues à l'emploi...

Des acteurs et des logiques différentes s'expriment dans ces actions : employeurs, salariés, usagers. Ils doivent être intégrés dans notre stratégie. En premier lieu l'acteur syndical, dont la légitimité doit être renforcée par ses adhérents et reconnue des salariés.

Un syndicalisme d'adhérents

Un bâtiment du XIII^e siècle en plein centre de Strasbourg, une salle comble et 44 interventions retenues pour débattre d'un syndicalisme d'adhérents et nourrir le rapport présenté par Jean-Paul Jacquier.

Le plus encourageant dans cette journée : quasiment partout les syndicats acceptent de remettre en cause leurs pratiques pour déboucher sur la resyndicalisation. Et pour la grande majorité des militants, une certitude : rechercher des adhérents fait plaisir.

Comme l'a dit Jean-Paul Jacquier, pour faire des adhérents, il n'y a pas de raccourcis possibles : il faut aller sur le terrain, définir

des priorités, trouver des moyens et nommer des responsables. Et construire un programme pour chaque structure CFDT. Un programme où l'adhérent n'est plus un être passif, mais associé, consulté...

Avant même d'en arriver là, ce qui déclenche l'adhésion, c'est la qualité de l'accueil, c'est la prise en compte de toutes les catégories sociales (chômeurs, retraités, cadres, femmes).

Si la CFDT veut des adhérents, c'est parce qu'elle a une certaine conception négocier la gestion prévisionnelle du syndicalisme qui, au travers des différents exposés, se montre "radicalement" participative. La politique de syndicalisation se construit avec tous les militants. Il n'est pas question de dire qu'il y a d'un côté des politiques, des généralistes et de l'autre côté, des "pratico-pratiques".

La CFDT veut des adhérents pour casser le tête-à-tête individu/Etat, entreprise/salariés, délégué/salarié, militant/militant.

La CFDT veut des adhérents parce qu'elle considère que la légitimité syndicale est aujourd'hui affaire de pratique et d'adhérents.

Un projet pour l'avenir

"Nous avons besoin d'un projet

syndical pour aujourd'hui, plutôt que d'un modèle de société pour demain". Jean Pierre Bobe, de la Fédération de la Chimie, résumait ainsi le sentiment dominant dans les débats de la commission.

De quoi s'agit-il ? Au-delà des valeurs partagées dans la CFDT (la démocratie, la liberté, l'autonomie des individus et des pays, l'émanicipation) avons-nous besoin d'un projet plus global pour structurer notre action ? Oui, estime le rapporteur, Jean François Troglie, avec la plupart des intervenants ; mais pas un projet de société ficelé, modèle achevé d'un état de choses social. Au contraire, il nous faut un ensemble cohérent d'objectifs de transformation sociale, répondant concrètement aux situations que nous dénonçons, sans se contenter d'une action au jour le jour, aussi indispensable soit-elle.

"Quand nous voulons parvenir au chômage zéro, au changement du travail, à un équilibre international solidaire, nous inscrivons le quotidien dans une ambition transformatrice", disait Jean François dans sa conclusion. Pour autant, toutes les questions ne sont pas réglées. Le socialisme par exemple, qui serait en quelque sorte le label de notre appartenance au mouvement ouvrier. Vision figée, refusée par la plupart, contraire à la tradition d'évolution de la CFDT. Vision qui de plus fait peu de cas de l'image négative du socialisme existant et du risque d'assimilation du syndicalisme à l'action politique.

Cette réflexion sur notre projet doit partir de ce que pensent nos adhérents et de ce que vivent les salariés. Un délégué de l'Arsenal de Lorient le soulignait : "Notre pratique de masse est le socle de l'adaptation de notre projet, avec comme première préoccupation les plus démunis, même si cela doit nous conduire à des arbitrages". "Aujourd'hui, notre religion est trop souvent de défendre ceux qui peuvent déjà se défendre", affirmait France Joubert de l'URI Poitou-Charentes. Changer nos pratiques en la matière, voilà déjà un ambitieux projet pour toute la CFDT.

CCN SOCIOCULTUREL :

J'ai du mal à m'étendre

L'extension de la Convention Collective Nationale de l'Animation Socioculturelle a été examinée par la commission nationale de la négociation collective, le mercredi 30 novembre. Les organisations syndicales de salariés ont unanimement souhaité l'extension des textes, y compris la CGT. A ce propos, la FERC-CGT qui n'est pas signataire devra expliquer comment elle compte expliquer les positions contradictoires de son organisation. Mais la CGT devra dire aussi comment elle explique son refus d'appliquer l'annexe pour les animateurs de Centres de vacances rejoignant ainsi la Ligue de l'Enseignement et l'UFCV.

Lors de cette réunion ce sont le CNPF et la CGPME qui ont mis des bâtons dans les roues (voir les humeurs de Michel Mortelette). Le résultat des courses est le suivant : les patrons ont quinze jours pour justifier leur demande de report.

Passé ce délai et si les arguments sont du même tonneau que ceux avancés à la réunion du 30 Novembre : "l'extension de la Convention va tuer le bénévolat !" (sic), le Ministre du Travail pourra prendre sa décision, favorable, nous l'espérons. C'est en tout cas, ce que nous a confirmé le cabinet de M. Soisson, lors de la réunion qui a eu lieu avec la FTILAC. Par ailleurs, nous intervenons auprès des syndicats employeurs signataires de la convention afin qu'ils réaffirment leur volonté d'étendre la convention et ses annexes, et auprès de M. Bambuck.

En attendant, bon nombre d'équipes syndicales CFDT sont déjà sur le terrain de la négociation dans les entreprises et c'est tant mieux !

Jean François SADIER



Humeur

Le C.N.P.F. au secours de la Ligue de l'Enseignement

Comme il est loin le temps des déclarations "touchantes" des responsables des Fédérations d'Education Populaire, qui n'avaient à la bouche, et le revendent toujours, que les mots de laïcité, égalité des chances, solidarité avec les plus démunis, etc...

Comment croire ces marchands de soupe qui se réclament souvent d'un socialisme que je qualifierais de dégénéréscent et qui n'acceptent pas que tous les salariés du secteur socioculturel (notamment ceux qui sont sur des emplois précaires) soient couvert par une Convention Collective Nationale. Pour ce faire, la Ligue de l'Enseignement et l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) ont contacté le CNPF et la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) afin de bloquer l'extension de la convention à tous les salariés du socioculturel.

Avec de tels pratiques, confirmées dernièrement par le licenciement de 35 salariés à la Ligue de l'Enseignement, est-il encore possible que des salariés puissent considérer ces fédérations dites d'Education Populaire autrement que comme des Patrons, des "tauliers" comme tous les autres.

A nous, salariés de ce secteur de démontrer par notre engagement syndical que nous ne sommes plus dupes.

Michel MORTELETTE

Les dix raisons de signer l'accord salarial Fonction publique 1988-1989

Les Fédérations CFDT de Fonctionnaires ont procédé à une consultation de leurs instances, avant d'approuver l'accord salarial fonction publique 1988-1989.

La Commission Exécutive de la FTILAC-CFDT a décidé de donner un avis positif à l'accord, lors de la Commission Exécutive de l'UFFA le 17.11.1988.

Sur 13 Fédérations, 11 ont voté pour et 2 contre (FGTE, Finances)

Contenu du dispositif salarial :

2 % avait déjà été accordé en 1988.

1) Au titre de 1989 :

au 1.3.89 : 1 %

Au 1.9.89 : 1,2 %

2) Attribution uniforme de trois points d'indice selon le calendrier suivant :

2 points au 1.10.88,

1 point au 1.2.89.

3) Traduction financière :

gain brut entre le 1er janvier 1988 et le 1er septembre 1989 (y compris les 2 % déjà accordés pour 1988).

Catégorie D :

- Minimum de rémunération (indice majoré 217) :

5 156,88 F.

soit + 277,42 F mensuel (+ 5,84 %)

- Fin de la catégorie D (échelle E 1) (indice majoré 266) :

6 305,33 F

soit + 324,08 F mensuel (+ 5,42 %)

Catégorie C (indice majoré 304) :

7 196,08 F

soit + 360,42 F mensuel (+ 5,27 %)

Catégorie B (indice majoré 341) :

8 063,33 F

soit + 395,67 F mensuel (+ 5,16 %)

Les mesures générales assurent le maintien du pouvoir d'achat et même une progression du pouvoir d'achat, en dehors de toute mesure spécifique bas et moyens salaire, en dehors de tout avancement ou promotion.

4) Bas salaires :

A côté des mesures générales, 400 millions seront consacrés aux

catégories C et D (Transformer des emplois de D en C).

- Améliorer les déroulements de carrière de la catégorie C.

Pour la CFDT ces mesures doivent se concrétiser dès le début 1989. (Des mesures similaires seront prises pour la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière. Qui ne seront pas comme par le passé à la traîne.

5) Moyens salaires :

150 millions seront consacrés à la catégorie B.

6) Retraités :

Ils bénéficieront des mesures générales comme les actifs. Au minimum de pension (indice majoré 196), le gain entre la 1.1.88 et le 1.9.89 sera de 4 664,50 soit 257,33 F (+ 5,84 %) mensuel à partir du 1.9.89.

7) Clause de sauvegarde :

Elle garantit le maintien du pouvoir d'achat en cas de dérapage des prix.

8) Classifications :

Après des années de blocage, les fonctionnaires et agents publics attendent du gouvernement la reconnaissance et la considération pour leur métier.

Le gouvernement s'est engagé, à ouvrir avant la fin de 1988, une réflexion générale sur les qualifications et les classifications.

Après définition d'un cadre de négociations au niveau général, les négociations devront s'engager dans chaque ministère, ainsi que dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

9) 50 Millions de Frs pour la revalorisation de la prime d'installation qui passera de 6 750 Frs à 10 000 Frs.

10) La CFDT a signé avec

La FEN, FO, la CFTC et la FGAF. La CGT, comme d'habitude, est restée au bord de la route. Quant à la CGC, c'est l'attribution de points uniformes privilégiant les bas salaires, qui a motivé son refus.

Les objectifs CFDT ont été atteints : maintien du pouvoir d'achat pour les actifs et retraités, sortie du GVT, priorité aux bas salaires et engagement de revoir les classifications.

Vincent de LA CROIX



MUSEE DU LOUVRE :

Ouverture en soirée, la CFDT mène la danse.

Le 1er décembre 88, après 12 jours de grève, des agents de surveillance, le Musée du Louvre vient de rouvrir ses portes, suite à un protocole d'accord sur un réaménagement des horaires d'ouverture.

La Direction proposait 10 h / 19 h, avec une nocturne à 22 h (pour la première fois) et 9 h / 22 h pour le hall Napoléon, le complexe culturel niché sous la pyramide dont l'ouverture est prévue au printemps 1989.

Les agents refusaient le créneau horaire proposé, car une large majorité d'entre eux habitent en grande banlieue, et le personnel féminin appréhendait les conséquences sur la vie de famille.

L'intersyndicale CFDT, FO, CGT, CFTC a obtenu :

1) une équipe unique de 8 h 40 à 18 h 15, travaillant 9 jours sur 14 (soit un jour de repos de plus qu'ac-

tuellement par quinzaine) permettant l'ouverture du Musée de 9 h à 18 h.

2) les 2 nocturnes hebdomadaires (le Mercredi, le Jeudi ou le Vendredi) seront assurées exclusivement par des agents volontaires :

- prise de service à 17 h, 1 heure de repas et départ des agents à 22 h.

La CFDT a prôné, dès le départ, en assemblée générale des actions de grève permettant de créer un rapport de force qui obligerait l'administration à ouvrir des négociations ; alors que la CGT et FO majoritaires dans le corps de surveillance dans les Musées Nationaux et au Louvre ne prônaient que des concertations sans mobilisation des personnels. La CFDT a été une force de proposition. Elle ressort du conflit renforcée en crédibilité et aussi en sympathisants.

Vincent de LA CROIX

Négociations salariales à l'Union des Maisons de la Culture

En faisant des propositions constructives lors de la réunion du 15 novembre dernier, la CFDT a mis un peu les pieds dans le plat du rond rond habituel de ce genre de négociations à l'UMC. Nos revendications sont raisonnables : augmentation de 300 F pour les ouvriers, employés (le salaire de base étant en-dessous du SMIC actuellement), 200 F pour les agents de Maîtrise et 100 F pour les Cadres, et sont assorties d'une demande claire de réajustement des barèmes minima sur la réalité des accords existants dans les maisons de la culture.

La CGT qui réclamait... 1500 F pour tout le monde. Oh ! surprise. S'est ralliée à nos propositions.

La prochaine étape est fixée au 19 décembre pour entendre les contre-propositions de l'UMC.

Jean François SADIER

CULTURE

NEGOCIATION A L'UNIREG : Le brouillard se dissipe

Après trois réunions de négociations de la Convention Collective d'entreprise, on peut aujourd'hui mieux distinguer les objectifs que s'est fixée l'UNIREG. Les discussions prochaines porteront prioritairement sur les rémunérations, salaires de base et ancienneté en fonction de la Convention Collective Nationale.

Nous avons rappelé à ce sujet, que la grille nationale devait être lue prioritairement par le biais des définitions générales et complémentaires des fonctions. Ceci est valable aussi bien pour l'UNIREG que pour les autres entreprises.

L'UNIREG, s'est engagée à nous fournir une évaluation des postes de travail ainsi que leur classement dans les groupes de la CCN.

On y va doucement, mais cela avance !

Jean François SADIER

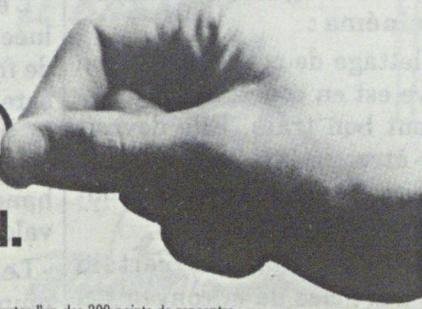
A PETIT BUDGET, PETITE COTISATION...



Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigarantis Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les "MAS" (Multigarantis Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venu trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les "MAS" peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de paparasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n° 1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.



Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

MACIF : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 79000 Niort.



Exploitation Cinéma: Agents d'accueil, c'est signé !

Après de longues négociations, fertiles en rebondissements, de mises en place unilatérale, la négociation d'un accord national sur les agents d'accueil dans les salles de cinéma est enfin terminée, et un avenant à la Convention Collective de l'Exploitation Cinéma sera signé lorsque vous lirez ces lignes.

Le pourboire ?... C'est (presque) fini !

La Convention collective de l'exploitation cinéma signée en Juillet 1984 prévoit que le personnel de placement (ouvreuses) sera payé totalement par l'employeur à compter du 1er Janvier 1989.

A cette date tous les exploitants de salles de cinéma établis dans des villes de plus de 50 000 habitants devront rémunérer leur personnel de placement. Désormais, plus besoin de tendre la main pour gagner sa vie. Ce combat mené par la CFDT a enfin abouti.

Convention collective du personnel des sièges de l'exploitation cinéma :

Le toilettage de cette convention collective est en cours, les négociations vont bon train. Elle devrait pouvoir être signée d'ici la fin de l'année, ou au plus tard au début de l'année 89.

A cette occasion, un certain nombre d'articles de la convention collective de l'exploitation cinéma vont également être réactualisés.

Jacques GESLIN

CONCERTATION

"Cette concertation est une nouvelle chance pour le Service Public".

C'est en ces termes que le directeur de cabinet de Catherine TASCA ministre de la Communication a ouvert la réunion avec les organisations syndicales le 28 Novembre. L'objet de cette réunion : mettre en place la concertation sur l'avenir du service public de l'audiovisuel, concertation proposée par le gouvernement au moment du mouvement de grève qui a secoué le secteur fin septembre.

Selon le ministère, l'objectif est d'aboutir à des propositions qui puissent rapidement se traduire par des mesures législatives, réglementaires, budgétaires ou qui s'inscrivent dans le plan gouvernemental.

Pratiquement, pendant deux à trois mois, à partir de début décembre quatre commissions travailleront sur quatre axes :

- Missions du secteur public et complémentarité des entreprises qui le composent.
- Moyens humains et financiers et méthodes de gestion.
- Politique de production, "outils" de fabrication et conservation-exploitation du patrimoine audiovisuel.
- Enjeux internationaux et notamment européens.

Chaque commission sera tripartite, composée de six représentants des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC, SNJ), de six représentants des entreprises et de six représentants des administrations concernées (culture-communication, budget, Postes-Télécommunication-Espace, etc...).

Le champ est vaste, du rôle que doit jouer le secteur public en tant que groupe industriel à la recherche de ressources nouvelles (autres que la redevance et la publicité) en passant par le contenu des programmes, l'information, les régions, la recherche, la diffusion, l'avenir de la production française dans le cadre européen, les objectifs pluriannuels des entreprises, etc...

La CFDT a voulu cette concertation et les salariés ont exprimé clairement, par le mouvement de grève fin septembre, leur volonté de redonner au service public un avenir. Il est urgent de redéfinir des objectifs, de retrouver et faire vivre les complémentarités entre les entreprises.

"... Une nouvelle chance pour le Service Public..." à saisir.

Michel CHAPEAU

* CONCERTATION : Politique de consultation des intéressés avant toute décision. (Petit Robert). □

49 % DU CAPITAL DE TDF A FRANCE-TELECOM.

Pour 1,47 Milliard de francs, France-Télécom acquiert 49 % du capital de TDF, moitié par augmentation du capital, moitié par achat.

L'entreprise TDF est donc évaluée à une peu plus de 2 milliards de francs, c'est-à-dire moins que les satellites TDF1 et TDF 2 ! En fait le succès du satellite de diffusion directe s'avère être pour TDF un handicap au moment d'évaluer la valeur de l'entreprise.

Le 31 Août dernier dans un communiqué le Premier Ministre parlait du développement harmonieux de l'entreprise, et de la définition du partage des tâches entre TDF et

France-Télécom. Ces conditions sont-elles aujourd'hui réunies pour que soient confirmés le lancement du second satellite TDF2 et la diffusion des programmes dans la norme D2 MAC ?

La CFDT demande l'application des mesures prévues et attend de la tutelle des réponses claires, à la hauteur des enjeux de l'audiovisuel de demain.

Michel CHAPEAU

**Sympathiser,
c'est bien !
Adhérer,
c'est mieux !**

Le Service d'Information des artistes, Créateurs et interprètes (SICI)

AUDIOVISUEL

Ce service du ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle de "plaquette tournante" pour les artistes : coordonner l'information pour les artistes français et étrangers, venant des différentes directions du ministère, des autres ministères, des organismes professionnels, des ambassades, des régions et des villes.

Le SICI est destiné aux créateurs et interprètes de toutes les disciplines : théâtre, musique, danse, arts plastiques, design, photographie, métiers d'art, livre, cinéma et audiovisuel.

Il a pour mission de s'adresser en priorité aux individus pour les aider à régler leurs problèmes, à analyser leurs besoins. Il s'agit, soit de traiter les demandes sur place, soit d'orienter les artistes vers les personnes, administrations ou organismes professionnels compétents.

Le service bénéficie en outre de la collaboration de correspondants représentant les différentes professions.

La compilation des documents existants donne lieu à la rédaction de fiches thématiques ou par discipline artistique dans les domaines suivants :

- formation, enseignement, stages professionnel
- concours
- aides, subventions, mécénat
- régimes juridiques et fiscaux
- droits d'auteur
- couverture sociale
- diffusion

Certaines de ces fiches sont déjà disponibles et peuvent être envoyées sur demande.

Une convention vient d'être signée avec le ministère des finances qui s'est engagé à préparer des guides sur la fiscalité des artistes. (Celui sur les artistes plasticiens est paru).

L'organisation de colloques sur la fiscalité, en présence des artistes, est envisagée pour la fin de l'année.

Une convention portant sur les problèmes d'emplois artisti-

ques et culturels est signée avec la direction générale de l'ANPE.

Pour améliorer la circulation de l'information et créer un véritable outil de travail interactif, il est prévu de mettre à la disposition de tous les publics des secteurs de la culture et de la communication un service télématique à caractère professionnel avec une interrogation à distance au moyen d'un minitel (boîtes aux lettres, offres d'emplois, journées à thème du type "forum").

Les sommaires des autres banques de données culturelles seront également présentes.

Geneviève RAVAUX.

Tél : 40.15.83.47

Annie DESHAYES.

Tél : 40.15.81.02

Nathalie FEYEL.

Tél : 40.15.81.03





A noter S.O.S. FTILAC

En cas d'urgence grave pendant les week-end ou les jours fériés,appelez votre Fédération sur le :

(1) 42 46 50 64.

Vous y trouverez un répondeur à distance sur lequel vous laisserez votre message et un numéro afin que l'on vous rappelle, le permanent de service vous répondra dans la journée.

La FTILAC dispose maintenant d'un télécopieur, vous pourrez donc nous transmettre vos documents plus rapidement que par la voie postale sur le :

(1) 47 70 05 77

"LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - Le N° 3 F. Abonnement : 1 an = 20 F.

Directeur de la publication

Michel MORTELETTE

Maquette et mise en page :

Jacques GESLIN

Secrétariat :

Henia OTHMAN

Rédaction et abonnements :

43, Rue du Fbg Montmartre
75009 PARIS

Téléphone : (1) 42 46 50 64

Commission Paritaire : 1422-D-73

Impression :

SCOP Primavera Paris

Tél / 42 02 32 45

COURRIER DES LECTEURS

TRIBUNE LIBRE

"L'après 41 ème Congrès" ou "Une syndiquée vaut mieux que deux syndicalo-machistes" !

"Ça" me taraude les tripes, c'est pourquoi il faut que je m'exprime ici.

Syndiquée, et déléguée par mon Syndicat (Alsacien !) pour assister au 41ème Congrès Confédéral CFDT qui vient d'avoir lieu à Strasbourg, il y a des faits et des non faits qui, non seulement m'interrogent, mais aussi me font me dresser sur mes pattes (ou pieds !).

- Tout d'abord, alors que "autochtone" (et c'est un comble!), j'ai mesuré (et même compté) à quel point assister à un Congrès local a pu me coûter en temps, démarches, organisation, course (à pied comme en voiture, mais pas encore à cheval...), et me coûter tout court !

Et pourquoi ?

C'est là ma remarque première :

Comme si certaines "instances syndicales" (voire quelque action syndicale) étaient réservées à "ceux" (car "celles", justement, il y en a déjà si peu...) qui disposent de leur temps sans contraintes ni obligations apparentes..

J'ai vu, de mes yeux vu, que le quota des femmes présentes à ce Congrès était loin de rattraper celui des hommes..

Si j'en fais une analyse "bête et brutale" je dirais qu'il y a de fortes chances pour que les femmes non présentes soient retenues par leurs tâches familiales, de travail, ou autre... mais retenues en tous cas.

Et quand je vois comme j'ai dû ramer pour pouvoir assister le plus possible à ce Congrès, je me dis que tous ces mecs qui étaient là n'avaient pas l'air d'être spécialement inquiétés par telle ou telle contingence !

Et le gag, c'est que j'ai parlé à des syndicalistes (mâles!) de ce sujet (en l'abordant "légèrement"...), et c'est là que c'est drôle (ou pas du tout), ces dits-mecs n'avaient, par exemple, pas d'enfants ! Quant à ceux qui en avaient, ils avaient l'air libres comme l'air.. (pollué mais

quand même vivifiant, de Strasbourg).

Alors moi qui suis divorcée, qui ai une enfant à charge, pas de famille sur place, et patati et patata..., je remarque (et j'ai remarqué très tôt) que les structures rattachées à ce genre de manifestation, n'étaient en rien étudiées pour d'éventuels "relais" comme garderie pour les enfants... et pourtant j'en avais entendu parler !...

Merci pour les délégués locaux dont je faisais partie : c'est à croire qu'il vaut mieux assister à un Congrès ailleurs que dans sa ville !!.

- Ensuite, -et là encore c'est gagesque mais plutôt dans le positif, parlons des "fumeurs" et des "non-fumeurs" :

Lorsque j'assiste aux conseils de ma Fédé, je me bats pendant un jour ou deux (selon l'importance des dits conseils) contre tous ces enfumeurs invétérés qu'il ne faut surtout pas contrarier !... Quand bien même je fais faire une annonce proposant un " compromis ", c'est accepté cinq minutes mais pas plus ! Total : je repars "chiffonnée" par toutes ces fumées, et merci pour mes bronches, les mecs !.

Eh bien -et là au moins, ça me "botte"- : au Congrès, il y avait globalement plus de discipline de ce côté-là. Qui l'eût cru : plus de monde, mais moins de "dégâts" !.

- Enfin, et je ne suis pas qu'une "vilaine sorcière", il y a des rencontres heureuses et enrichissantes à ces congrès, ne serait-ce que par le côtoiemment de branches, de syndiqués, qu'on n'a jamais l'occasion d'"approcher" autrement (voire dont on peut, même, ignorer l'existence), comme ces constructeurs de canons que j'ai "découverts" ! Et ça, ça fait du bien par où qu'ça passe !!!.

Et de plus, ou heureusement (...), quelque part, j'ai la foi...

A bonne entendeuse...

Une syndicaliste peut-être pas comme les autres !... □